

COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Téléphone 03 44 78 52 74
mairie.fournival@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 Juin 2021

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. Nicolas DESANDERE, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Vincent FORTIN, M. Sébastien LENOIR, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, Mme Angélique DEQUERCADEC, Mme Laetitia WATTIER, Mme Nelly VEGA, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Axel VAN LOOY, ayant donné pouvoir à M. Sébastien LENOIR ; M. Serge MINERVINI, Mme Martine MUTTERER, Mme Aurélie MARECHAL et M. Pascal MARECHAL.

Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE, a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Transfert de compétence périscolaire et cantine au SIRS

Dans le cadre de la mise en place d'une cantine et d'un périscolaire en collaboration avec les communes du regroupement scolaire de SAINT REMY EN L'EAU et VALESCOURT, la commune de FOURNIVAL va transférer la compétence périscolaire et cantine au SIRS.

La commune de FOURNIVAL, gardera la compétence extra-scolaire, une enquête est en cours de réalisation pour connaître les besoins pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Monsieur le Maire propose le transfert de la compétence cantine et périscolaire au SIRS pour la durée de l'année scolaire 2021/2022, du 17 Juin 2021 au 14 Juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide le transfert de la compétence cantine et périscolaire au SIRS, pour une durée d'un an, pour l'année scolaire 2021/2022.

OBJET : Tarifs manifestation fête du stade et tarifs de la buvette pour les manifestations à venir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifications pour la fête du stade organisée les 3 et 4 juillet 2021, ainsi que pour les ventes de la buvette à l'occasion des manifestations à venir.

OBJET : Vente du véhicule pompiers de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en vente le véhicule pompiers Ford, inscrit sous le numéro d'inventaire 69, pour un montant de 4 000€.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires à la cession de ce véhicule.

OBJET : Questions diverses

Suite aux nombreux dossiers d'urbanisme, concernant la construction d'habitation, de nouvelles adresses vont être créés.

Le Maire,
Olivier COULON

